

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 6 décembre 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 6 du mois de décembre à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 1^{er} décembre 2022.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, Anne DUNAN, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Raphaël BENOIT, Kate MARIE, Jean-Laurent PEREZ, Jean Philippe DELARUE.

ABSENTS EXCUSES

Sylvie BIRABEN procuration à Nadine DESMARAIS
Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Raphaël BENOIT
Jean-Baptiste GRANGE
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Nadine DESMARAIS est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **21 novembre 2022**
Le compte rendu du conseil municipal du **21 novembre 2022** est approuvé à l'unanimité.

CANDIDATURE - PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE (111-2022)

Monsieur le Maire rappelle que le village d'Arreau est situé à la confluence des deux vallées d'Aure et du Louron, au cœur des Pyrénées centrales. Cette situation géographique a toujours donné à Arreau sa vocation de centre administratif et économique : siège de la judicature des Quatre-Vallées jusqu'au 16^{ème} siècle, puis siège de lieutenance jusqu'en 1789, Arreau était aussi siège d'archiprêtré. La commune accueillait des foires commerciales et agricoles très fréquentées ou les échanges avec l'Espagne occupaient une très grande place.

Ainsi, cette prospérité a laissé une richesse patrimoniale, historique et architecturale importante. Il existe deux bâtiments classés monuments historiques (la Maison des Lys et la chapelle St Exupère) et trois inscrits (l'église Notre Dame, la façade de la maison St Exupère, le Château des Nestes) et bon nombre de bâtiments remarquables (Château de Ségure, maison Molié, Chapelle Bon Rencontre, Chapelle St Michel, résidence Féraud, maison Laguens, petit patrimoine...).

Le village est depuis 1995 classé Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysagé (ZPPAUP) devenue Site Patrimonial Remarquable.

Dans ce contexte, Arreau a participé activement depuis dix ans à la labellisation « Pays d'Art et d'Histoire » des vallées d'Aure et du Louron et en 2018 à l'obtention du label Grand Site Occitanie Pyrénées Aure-Louron.

Les municipalités successives ont eu des politiques volontaristes pour préserver, entretenir et rénover ce patrimoine public et privé.

Etre élu « Plus beaux villages de France » serait aujourd'hui une reconnaissance de cette histoire passée et un challenge pour les années à venir afin de pérenniser et d'améliorer ces richesses.

Monsieur le Maire présente les statuts, la charte qualité de l'association des Plus Beaux Villages de France, les critères d'éligibilité et les trois éléments de pré-sélection :

- Attester d'une population maximale de 2 000 habitants
- Posséder, sur son territoire, au minimum deux sites ou éléments bâtis faisant l'objet de protections officielles
- Témoigner d'une motivation collective au projet de candidature par la production d'une délibération du conseil municipal.

Il expose également les étapes de la sélection :

- Une pré-sélection sur dossier,
- L'expertise sur site,
- Le vote de la commission Qualité
- L'officialisation du classement.

Une participation aux frais d'expertise donc le montant s'élève à 900€ est demandée.

Après de nombreux échanges, les membres présents et représentés du conseil municipal décident à l'unanimité :

- De demander le classement parmi les Plus Beaux Villages de France.
- D'autoriser Monsieur le Maire à présenter la candidature et à participer aux frais d'expertise constituée d'un forfait de 900€.
- D'appliquer toutes les dispositions des statuts de l'Association Les Plus Beaux Villages de France, dont celle fondamentale consistant à préserver la dimension nationale du réseau.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau